

10 Faits divers & Justice

Évasion et vols aggravés à...

Clyde Jonathan Boumbimba retrouve la prison de Franceville

SCOM

Libreville/Gabon

CLIDE Jonathan Boumbimba, 25 ans, et sa concubine Ornella Carmela Oyini Boulingui, 22 ans, tous deux Gabonais, ont été arrêtés par les éléments du commissariat de police de Moanda. En plus de l'évasion de la maison d'arrêt de Franceville dont se serait rendu coupable le jeune homme, il est aussi poursuivi, avec sa compagne, respectivement pour vol aggravé et complicité de vol.

Déférés devant le parquet du chef-lieu de la province du Haut-Ogoué, le 24 juin dernier, seul Boumbimba a écopé d'un mandat de dépôt. Le tribunal le renvoyant, par conséquent, dans un univers

carcéral qu'il connaît bien, et d'où il s'est évadé le 11 avril 2015.

À ce propos, d'après l'enquête diligentée par le commissariat de Moanda, l'intéressé aurait décidé de s'extraire des geôles, pour faire face à une obligation familiale, suite à un appel d'urgence de sa sœur: « *En effet, celle-ci avait fait comprendre à son frère que sa fille est gravement malade, au point que le sang lui sort désormais par le bout des seins* », indique l'Officier de police judiciaire (OPJ) affecté à cette affaire.

Aussi, le prisonnier mettrait-il en branle un mode opératoire consistant tout simplement à escalader, sans aucune hésitation, la clôture du pénitencier. Après s'être fait la belle, Clide Jonathan Boumbimba -



Photo : DR

à la recherche d'argent pour soulager les peines de sa fille-, dérobe des cartes de recharge téléphonique et de décodeur Canal, dans la boutique d'un ressortissant tchadien de la ville minière. Tout ceci, d'après les enquêteurs, avec la complicité d'Ornella Carmela Oyini Boulingui, sa compagne. « *Voulant à tout prix protéger son homme, cette dernière s'est mise à débiter des mensonges lors de son audition, en confiant qu'elle au-*

Clyde Boumbimba est retourné à la prison de Franceville, qu'il n'aurait jamais dû quitter.

rait ramassé les cartes de recharge trouvées en leur possession en chemin, à la hauteur de l'établissement Fortune's Club de Moanda », raconte le directeur des enquêtes.

Au regard de tels agissements, les éléments du commissariat proposeront que la fameuse compagne soit poursuivie pour complicité de vol. D'autant plus que, ajoute l'enquêteur en chef comme pour l'enfoncer, Oyini Boulingui aurait pour habitude de garder par devers elle les butins issus des multiples vols commis par son concubin.

Mais le parquet en a décidé autrement, en décidant de relaxer la jeune fille; son compagnon ayant reconnu les faits qui lui sont reprochés.

...à Moanda

Merlin Lomangoye à nouveau placé sous mandat de dépôt

SCOM

Libreville/Gabon

DÉCIDÉMENT, Merlin Lomangoye, alias Loma, a la peau plus dure que ne l'auraient imaginé les flics de Moanda. En effet, le jeune Gabonais, sans emploi, domicilié au quartier Oasis, dans la commune de

Moanda, est, une fois de plus, face à la justice. Le parquet de Franceville, devant lequel les agents du commissariat de Moanda l'ont déféré, le mercredi 24 juin dernier, n'a pas hésité à le placer sous mandat de dépôt pour de multiples vols aggravés.

D'après le procès-verbal dressé au sortir de l'audi-



Photo : DR

tion du mis en cause, Loma se serait d'abord introduit dans le troquet de madame D. M., avant de s'en prendre aux véhicules des nommés A. B. O. et M. J. K. M. Les "courses" de Merlin Lomangoye se seraient soldées notamment par

Merlin Lomangoye alias Loma croupit une nouvelle fois en prison, en attendant son jugement.

l'acquisition, malhonnête de toute évidence, d'un poste de radio, un baffle, trois mousses, un DVD, une télécommande, huit paquets de cigarettes et un carton de verres.

« *Le délinquant est connu défavorablement de nos archives pour des faits similaires perpétrés en 2011 et 2012, alors qu'il n'était que*

mineur », fait savoir l'enquêteur en chef. Toute chose qui vaut donc à Merlin Lomangoye un ticket retour à la maison d'arrêt de Franceville, où il est détenu pour la énième fois. En attendant de répondre des faits qui lui sont reprochés, conformément à l'article 296 du Code de procédure pénale.

Braquage au Pk 11

Yann Styveen Bounda, l'un des membres du gang de Potelo, neutralisé

SCOM

Libreville/Gabon

LA bande à Potelo a encore fait parler d'elle dans la zone du Pk 11 de Libreville, avec le braquage dont a été victime F. C. M., alors qu'il rentrait chez lui à bord de son véhicule. Mais la témérité de l'infortuné qui s'est vu arracher un sac pour ordinateur - contenant également la somme de 300 000 francs-, est telle qu'il serait parvenu à neutraliser Yann Steeven

Bounda, un jeune Gabonais de 21 ans. Convaincu que l'adolescent fait partie du groupe qu'il l'a agressé, F.C.M. l'a livré aux gendarmes de la brigade de Melen. Déféré devant la justice, le 26 juin dernier, le présumé braqueur a été placé sous mandat de dépôt à la prison de Gros-Bouquet. Selon les sources proches des services enquêteurs, il est environ 3 heures, ce 24 juin 2015, lorsque F. C. M., qui revient du Pk 12, se range sur le bas-côté de la voie pour embarquer une



Photo : SCOM

Le présumé braqueur dans les locaux de la brigade de Melen.

auto-stoppeuse, à la hauteur du Pk 11. Immédiatement

après, des jeunes gens surgissent de leur cachette, fouillent la voiture et subtilisent un sac pour ordinateur, avant de prendre la poudre d'escampette. Mais curieusement, sieur Bounda, qui aurait fait diversion, reste sur le lieu de l'infraction un moment.

Persuadé qu'il tient en lui l'un des ses agresseurs, le conducteur n'hésite pas à s'en prendre au jeune homme. Il réussit à l'amener à l'intérieur du véhicule et verrouille les portières. Pendant que F.C.M. conduit, il

s'ensuit une violente altercation entre Yann Steeven Bounda et lui.

Une unité mobile du Groupe d'intervention rapide (GRI) d'Owendo, qui passe à côté, constate que les mouvements sur la chaussée du véhicule ayant à son bord les deux belligérants sont irréguliers. Lorsque les pandores cherchent à en savoir un peu plus, ils trouvent les deux occupants en train de se bagarrer.

« *Nos collègues, qui ont (...) prêté main forte au conducteur, ont conduit Yann Stee-*

ven Bounda dans nos services, aux environs de 11 heures », indique le directeur des investigations de la brigade de Melen.

C'est lors de l'audition du présumé braqueur que révélation a été faite que le braquage était l'oeuvre de la bande à Potelo. Mais aussi, et surtout, que c'est ce dernier qui aurait vidé le sac de F. C. M. de tout son contenu.

En effectuant une perquisition au domicile du mis en cause, il a également été trouvé des stupéfiants dans sa chambre.

Trafic de pièces d'identité gabonaises

Josée-Bibiche et Rose Minkoue écrouées à Lambaréné

SCOM

Libreville/Gabon

JOSEE-BIBICHE Abomo, 35 ans, et Rose Minkoue, 38 ans, toutes deux Camerounaises, sont tombées dans les mailles des filets de la brigade de gendarmerie de Bifoun, lors d'un contrôle de routine, le 17 juin dernier. Les deux dames sont poursuivies par le parquet de Lambaréné - qui les a placées sous mandat de dépôt à la prison locale-, pour usage de faux documents (CNI) et défaut de carte de séjour. Au cours d'une enquête diligentée à cet effet, les limiers de Bifoun, en collaboration



Photo : SCOM

Josée-Bibiche Abomo (g) et Rose Minkoue séjournent actuellement à la prison de Lambaréné.

avec le centre d'établissement de la Carte nationale d'identité d'Owendo, découvrent que Josée-Bibiche

Abomo et Rose Minkoue se complaisent dans une sorte de clandestinité, alors qu'elles résident au Gabon



Photo : SCOM

Certains documents que les deux Camerounaises avaient en leur possession.

depuis une dizaine d'années. Il a suffi d'un simple clic dans le fichier national pour établir que les actes de nais-

sance des deux comparses n'avaient rien d'authentique. Les informations recueillies

lors de cette investigation font même état de l'existence, à Libreville, d'un réseau destiné à produire de faux actes de naissance. Les mêmes sources indiquent que les concubins des deux Camerounaises se seraient mis en relation avec les membres de cette nébuleuse pour faire établir les papiers à leurs dulcinées.

D'après les pandores affectés à cette enquête, la suite des événements permettra, sans doute, de confondre les membres de cette association de malfaiteurs. Une de plus, parmi les nombreuses organisations criminelles qui écumant le pays. Affaire à suivre.